

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie****Rapport sur l'exécution du budget
de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000
et projet de budget pour la période du 1er juillet 2001
au 30 juin 2002****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires****Additif**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/55/682). Le Comité consultatif a également examiné le projet de budget au titre du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/55/768). Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a été créée par la résolution 858 (1993) du Conseil de sécurité en date du 24 août 1993. Le mandat de la Mission a été prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 1339 (2001) du 31 janvier 2001, par laquelle le Conseil a reconduit ce mandat jusqu'au 31 juillet 2001.

**Rapport sur l'exécution du budget pour la période
du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000**

3. Par sa résolution 53/232 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 31 000 479 dollars (montant net : 29 505 279 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin

2000, dont un montant de 1 541 759 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 302 320 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission, le montant brut des dépenses pour la période considérée s'est élevé à 25 004 000 dollars (montant net : 23 729 800 dollars), dont un montant de 2 810 000 dollars au titre des engagements non réglés. Le montant brut du solde inutilisé est de 5 996 479 dollars (montant net : 5 775 479 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, 19 % du montant du crédit ouvert (A/55/682, par. 9 et tableau 1).

4. Le Comité consultatif constate que le solde inutilisé découle pour la plus grande partie d'économies réalisées au titre des rubriques Personnel militaire, Personnel civil et Dépenses opérationnelles comme suite aux restrictions imposées aux déplacements des véhicules et du personnel et à la fermeture prolongée des bases, au report de la scission du bureau couvrant les secteurs de Gali et de Zougidi en raison du climat d'insécurité et au report de l'installation de bureaux de liaison à Istanbul (Turquie) et à l'aéroport d'Adler (Fédération de Russie). D'autres facteurs ont également permis de faire des économies, dont un taux de vacance de postes de 19 % dans la catégorie des fonctionnaires internationaux et des arrangements contractuels plus favorables que prévu aussi bien pour les hélicoptères que pour les avions. Ces économies ont été en partie contrebalancées par les dépenses afférentes au personnel temporaire et aux voyages.

5. Il a été porté à la connaissance du Comité consultatif qu'au 31 décembre 2000, la situation de trésorerie de la Mission s'établissait à 4 millions de dollars et le montant des engagements non réglés pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élevait à 1,6 million de dollars, dont 0,5 million de dollars dû aux gouvernements et 1,1 million au titre d'autres dépenses. Le montant total des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres au 31 décembre 2000 était de 127,1 millions de dollars; sur ce montant, 111 millions de dollars avaient été encaissés et 16,1 millions de dollars n'étaient pas encore acquittés.

6. En ce qui concerne les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2000, les sommes dues étaient estimées à 409 503 dollars, les engagements non réglés au titre de ce matériel s'élevant à 378 975 dollars, somme qui s'ajoute à un montant de 151 704 dollars comptabilisé comme somme à payer. Au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, cinq demandes d'un montant de 137 000 dollars avaient été réglées au 31 décembre 2000 et deux demandes étaient en instance de règlement, pour un montant de 53 087 dollars.

7. Le Comité consultatif note que l'instabilité politique et les problèmes de sécurité dans la zone de la Mission n'ont pas permis à la MONUG de mener intégralement les opérations prévues et ont eu des répercussions sur le déploiement du personnel civil et militaire, entraînant des taux de vacance de postes élevés. Comme le montre le rapport du Secrétaire général, les taux de vacance de postes pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 ont atteint 23 % pour les observateurs militaires, 19 % pour le personnel international et 8 % pour le personnel local (ibid., tableau 2). Le Comité constate toutefois que, selon les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, ces taux ont quelque peu diminué pendant la période en cours. Au 31 décembre 2000, ils s'établissaient comme suit : 24 % pour les

observateurs militaires, 3 % pour le personnel international et 0 % pour le personnel local (voir aussi par. 9 ci-après).

8. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au titre du financement de la MONUG pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 11). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 5 996 479 dollars (montant net : 5 775 479 dollars) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 soit porté au crédit des États Membres selon des modalités à arrêter par l'Assemblée générale.**

Exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé que la dotation en effectifs autorisée pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 se composait de 135 observateurs militaires, 89 membres du personnel international et 148 agents locaux, et qu'au 31 décembre 2000, la Mission comptait 102 observateurs militaires, 86 membres du personnel international et 148 agents locaux.

10. Des données sur les dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 telles qu'elles avaient été comptabilisées au 31 décembre 2000, ont été communiquées au Comité consultatif. Les dépenses, en chiffres bruts, pour cette période s'élevaient à 11 265 400 dollars (montant net : 10 655 400 dollars) par rapport à un montant brut réparti de 30 048 200 dollars (montant net : 28 539 500 dollars).

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

11. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MONUG pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, le montant brut prévu pour le fonctionnement de la Mission pendant cette période s'élève à 26 994 600 dollars (montant net : 25 382 700 dollars) (A/55/768, par. 1 et 2 et tableau 1). Par rapport au montant réparti pour la période en cours se terminant le 30 juin 2001, les dépenses prévues marquent une diminution de 4,9 % en chiffres bruts (soit 1 405 200 dollars). Le projet de budget prévoit des réductions de 1 008 000 dollars (soit 20,7 %) au titre des dépenses afférentes au personnel militaire et de 1 183 700 dollars (soit 12,9 %) au titre des dépenses opérationnelles, qui sont en partie compensées par des augmentations de 567 300 dollars (soit 4,4 %) des dépenses afférentes au personnel civil et de 116 000 dollars (soit 158 %) au titre de la rubrique Autres programmes.

12. La diminution des dépenses afférentes au personnel militaire s'explique par la prise en compte d'un taux de vacance de postes de 15 % calculé sur la base de la dotation en effectifs autorisée, soit 135 observateurs, et par le fait qu'au cours des trois exercices financiers antérieurs, le nombre moyen des postes pourvus s'établissait à 102. Les prévisions de dépenses concernant le personnel international ont été calculées en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de vacance de postes de 10 %.

13. Le Comité consultatif prend note des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Mission (ibid. sect. VIII), à savoir une aug-

mentation nette de 38 postes (10 postes de fonctionnaire international et 28 postes d'agent local) et le reclassement d'un poste de P-3 à P-4 et de deux postes de P-2 à P-3. Quatre de ces postes seront attribués au Groupe des opérations aériennes qui devrait être établi dans la Section des services généraux. **Le Comité ne voit pas d'objection aux changements proposés au tableau d'effectifs de la Mission.**

14. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport du 10 avril 2000, il avait encouragé le Secrétariat à intensifier ses efforts en vue d'identifier du personnel qualifié pour le programme d'information de la MONUG (A/54/841/Add.5, par. 16). Il relève, selon les indications figurant dans le rapport du Secrétaire général, que le poste de spécialiste de l'information a été pourvu en février 2000 (A/55/768, annexe III, point 2).

15. Le Comité consultatif constate que la diminution des dépenses opérationnelles s'explique en grande partie par une baisse des dépenses prévues au titre des transports (2 372 900 dollars). Après avoir demandé des éclaircissements, le Comité a été informé que cette diminution importante était due au fait que le budget précédent prévoyait sept véhicules blindés de transport de troupes. Ces véhicules ayant été achetés, il n'est plus nécessaire de les faire figurer dans le projet de budget pour 2001-2002. Le Comité prend également note du fait que le parc automobile de la Mission sera ramené de 204 à 179 véhicules à la suite de la mise hors service de plusieurs véhicules. Il a souhaité savoir comment il serait possible de concilier la diminution du parc automobile et l'augmentation des effectifs, et a reçu la réponse suivante :

« La diminution du parc automobile, lequel sera ramené de 204 à 179 véhicules pendant l'exercice 2001-2002, s'explique par la mise hors service de 24 véhicules, à savoir 19 véhicules 4x4 tout usage et 5 remorques légères. Pendant la même période, un camion grue de 20 tonnes sera réexpédié à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). La diminution du parc automobile ne concerne que les observateurs militaires auxquels les 19 véhicules 4x4 étaient affectés à l'origine. La Division de l'administration et de la logistique des missions et la Mission ont déterminé que les véhicules blindés antimines que possède déjà la Mission conviendraient mieux aux besoins des observateurs militaires que les véhicules 4x4. Il y a lieu de noter que l'on a tenu compte de l'augmentation des effectifs du personnel civil pour la période 2001-2002 lorsqu'on a chiffré les besoins concernant le parc automobile à 179 véhicules. »

16. Le Comité consultatif constate que selon le rapport du Secrétaire général (ibid., annexe I, sect. C, par. 9), la diminution des ressources à prévoir à la rubrique Locaux/hébergement tient à la réduction de l'ampleur des projets de rénovation prévus. En réponse à sa demande d'éclaircissements concernant les raisons de l'augmentation généralisée du coût de la location des locaux (ibid., annexe II, sect. A, point 15), le Comité a été informé qu'une augmentation était inévitable en l'occurrence étant donné que les loyers étaient pratiquement demeurés inchangés ces sept dernières années.

17. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice terminé le 30 juin 2000, le Comité des commissaires aux comptes avait classé la MONUG parmi les opérations de maintien de la paix pour lesquelles le Système de contrôle du matériel des missions avait fait apparaître des discordances entre les données (voir A/55/5,

vol. II, par. 66, 69 et 78). **Le Comité compte que des mesures seront prises pour redresser la situation.**

18. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au titre du financement de la MONUG pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 sont énoncées dans le projet de budget (A/55/768, par. 3). **Le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 26 994 600 dollars (montant net : 25 382 700 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUG pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 2001, et la mise en recouvrement de cette somme à raison d'un montant brut de 2 249 550 dollars par mois (montant net : 2 115 225 dollars) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**
